



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 février 2017 à 19 h**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et le greffier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Séance du 23 janvier 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord - adoption;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard :
 - 5.2.1 Contrat de services 2017;
 - 5.2.2 Entente de subvention 2017;
 - 5.2.3 Subvention équipements;
 - 5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant :
 - 5.3.1 Entente promotion touristique 2017;
 - 5.3.2 Entente bureaux d'accueil touristique;
 - 5.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - nomination;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Embauche d'un coordonnateur - Service des ressources humaines;
 - 6.2 Embauche temporaire d'un étudiant communications et relations publiques - Service des communications et relations publiques;
 - 6.3 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie;
 - 6.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - appels d'offres public et contrat pour des services professionnels d'un consultant en assurances collectives;
 - 6.5 Signature de la lettre d'entente 2017-03-CSN;
 - 6.6 Offre de service du Carrefour du Capital Humain concernant la structure salariale;
 - 6.7 Fin de lien d'emploi;
 - 6.8 Augmentation salariale du personnel cadre;
7. **Gestion financière**
 - 7.1 Liste des comptes à payer;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

- 8. Urbanisme (non applicable)**
- 9. Travaux publics**
 - 9.1 Entretien ménager - contrat;
 - 9.2 Location de balais de rues - contrat;
 - 9.3 Acquisition de deux camionnettes ½ tonne - contrat;
 - 9.4 Fourniture d'un système intégré de contrôle de gestion de flotte de véhicules par localisation GPS - contrat;
 - 9.5 Aménagement d'une mezzanine au garage municipal - acceptation finale des travaux;
 - 9.6 Transport en commun - modification de l'horaire - 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018;
 - 9.7 Retiré;
 - 9.8 Retiré;
 - 9.9 Acquisition d'une camionnette ¾ de tonne à cabine allongée - contrat;
- 10. Environnement (non applicable)**
- 11. Culture et loisirs**
 - 11.1 Renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides;
- 12. Police**
 - 12.1 Véhicule Ford Police Interceptor 2017 - contrat;
 - 12.2 Véhicule Jeep Cherokee - contrat.
- 13. Incendie**
- 14. Rapport**
- 15. Acceptation de la correspondance**
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. Levée de la séance**

CA17 02 028

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA17 02 029

3.1 Séance du 23 janvier 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 février 2017

4. Règlements

CA17 02 030

4.1 Règlement (2017)-A-50 décrétant un emprunt et une dépense de 1 752 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection, de pavage et de mise à niveau du chemin du Village et d'une portion de l'accotement du chemin du Lac-Tremblant-Nord - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier adjoint mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 23 janvier 2017;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-50 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 752 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE PAVAGE ET DE MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU VILLAGE ET D'UNE PORTION DE L'ACCOTEMENT DU CHEMIN DU LAC-TREMBLANT-NORD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 02 031

4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur François Marcoux à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification.

5. Administration

CA17 02 032

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard

CA17 02 033

5.2.1 Contrat de services 2017

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 6 de l'acte de Fiducie, l'agglomération de Mont-Tremblant transfère dans le patrimoine d'affectation fiduciaire, un capital en argent à chaque année, lequel doit être utilisé conformément aux dispositions de l'acte de fiducie afin de répondre aux besoins généraux du fiduciaire selon une entente signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie d'utilité sociale est créée pour répondre à des fins d'intérêt général dont notamment celle à caractère



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

social en permettant l'accès aux citoyens au Domaine Saint-Bernard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

- D' autoriser la conclusion d'un contrat de service à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2017 pour permettre notamment l'accès gratuit au site et aux installations aux citoyens de l'agglomération de Mont-Tremblant ainsi qu'aux enfants du camp de jour de la Ville de Mont-Tremblant;
- DE verser, aux fins de l'entente, la somme de 45 028 \$, taxes applicables en sus, le 1^{er} avril 2017 (poste budgétaire 02-701-51-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 034

5.2.2 Entente de subvention 2017

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a le pouvoir de nommer les fiduciaires, qu'elle contribue annuellement au patrimoine par une subvention en capital et qu'elle s'est réservée un droit général de surveillance sur l'administration du Fiduciaire;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de l'article 6 de l'acte de Fiducie, l'agglomération de Mont-Tremblant s'engage à transférer dans le patrimoine d'affectation un capital en argent d'année en année, suivant un protocole d'entente à intervenir entre elle et la Fiducie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour l'année 2017 et de lui verser la somme de 236 052 \$ en deux versements égaux de 118 026 \$ le 1^{er} avril et 1^{er} juillet 2017 (poste budgétaire 02-701-51-970), aux fins pour lesquelles le patrimoine est affecté dans l'intérêt général de la collectivité, soit la protection écologique ainsi que les fins à caractère social, culturel, patrimonial, récréatif, sportif, scientifique et éducatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 035

5.2.3 Subvention équipements

CONSIDÉRANT QUE la Fiducie du Domaine Saint-Bernard doit remplacer certains équipements requis pour l'entretien de son site, notamment un tracteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE verser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la somme de 50 000 \$ (poste budgétaire 02-701-51-970), à titre de subvention à la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour le remplacement de certains équipements notamment un tracteur, requis pour l'entretien de son site. Cette subvention sera



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

versée sur une période de cinq ans au montant de 10 000 \$ par année et payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5.3 Office du tourisme Région Mont-Tremblant

CA17 02 036

5.3.1 Entente promotion touristique 2017

CONSIDÉRANT les dispositions du 11^e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite investir, en 2017, une somme maximale de 880 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite attribuer à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant une contribution financière en lien avec la promotion touristique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2017 et de verser, tel que précisé ci-dessous, une contribution financière pouvant atteindre la somme de 880 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-972) pour la production de plans de communication marketing, notamment pour accroître la notoriété de la destination, le développement de nouveaux marchés et assurer la mise en marché des cinq pôles de *Destination Mont-Tremblant* :

- Deux versements égaux de 400 000 \$ payables :
 - lors de la signature des présentes;
 - le 15 août 2017.
- Un montant de 40 000 \$ pour chacune des deux campagnes :
 - 30 octobre 2017 (campagne été 2017);
 - 30 avril 2018 (campagne hiver 2017-2018).

le tout, conditionnellement à ce que l'Office fournisse à l'agglomération de Mont-Tremblant les documents suivants :

- le plan des actions de communication marketing;
- les factures motivant les dépenses encourues;
- le bilan des actions faisant état des sommes dépensées;
- le rapport des mesures de performance en lien avec les diverses des actions de communication marketing réalisées aux fins de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 037

5.3.2 Entente bureaux d'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite continuer de soutenir l'accueil et l'information touristiques, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant doit assurer la gestion administrative et opérationnelle de deux bureaux



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

d'accueil touristique sur le territoire de l'agglomération de
Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir avec l'Office du
Tourisme région Mont-Tremblant afin de soutenir l'accueil et l'information touristiques
sur son territoire et de lui verser une contribution financière pour l'année 2017 au
montant de 432 366 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-622-00-971),
payable à la signature des présentes et selon les modalités prévues à l'entente pour
les années de renouvellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 038

5.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - nomination

CONSIDÉRANT QUE madame Huguette Dumay a remis sa démission comme
membre du conseil d'administration de l'Office municipal
d'habitation de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Fernand Sabourin, à titre de membre du conseil
d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. Ressources humaines

CA17 02 039

6.1 Embauche d'un coordonnateur - Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnateur - Service des
ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche régulière de madame Lynda Lantagne, à titre
de coordonnatrice, Service des ressources humaines à compter du 13 mars 2017 et
d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 040

**6.2 Embauche temporaire d'un étudiant communications et relations
publiques - Service des communications et relations publiques**

CONSIDÉRANT la reconduction du poste d'étudiant aux communications
et relations publiques pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Mathilde St-Vincent, à titre d'étudiante communications et relations publiques au Service des communications et relations publiques à compter du 3 janvier 2017 pour une période maximale de 875 heures.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 041

6.3 Taux horaire du capitaine par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'échelle salariale des pompiers est majorée de 1,5 % pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE les taux de salaire applicables aux différentes tâches reliées à l'exercice de la fonction de capitaine par intérim sont majorés à partir des taux de salaire du lieutenant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE verser les taux de salaire applicables aux différentes tâches de la fonction de capitaine par intérim et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Taux horaire de combat du capitaine par intérim : 34,93 \$
- Taux horaire pour pratique, prévention, entretien et autres hors combat (80 % du taux de combat) 27,94 \$
- Taux horaire pour de la garde externe : 2,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 02 042

6.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - appels d'offres public et contrat pour des services professionnels d'un consultant en assurances collectives

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.5 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, un organisme municipal peut mandater l'Union des municipalités du Québec afin qu'au nom de la Ville, l'UMQ puisse obtenir des produits d'assurances collectives ainsi que des services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour ses employés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE mandater l'UMQ afin d'obtenir des services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les employés de la Ville, pour la période 2018-2022;

D' accepter et respecter les termes et conditions du contrat octroyé par l'UMQ comme si la Ville avait elle-même contracté directement pour des services professionnels d'un consultant en assurances collectives, le tout pour une durée maximale de cinq ans et comprenant outre les honoraires du consultant adjudicataire, des frais à l'UMQ de 1,15 % des primes d'assurances facturées à la municipalité et ce, en conformité avec la loi.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 043

6.5 Signature de la lettre d'entente 2017-03-CSN

CONSIDÉRANT la volonté des parties de régler le grief 2016-002 congé à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2017-03-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 044

6.6 Offre de service du Carrefour du Capital Humain concernant la structure salariale

CONSIDÉRANT les travaux entrepris par le Service des ressources humaines pour finaliser une structure salariale des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT les travaux déjà entrepris sur le même sujet par le Carrefour du Capital Humain (UMQ);

CONSIDÉRANT l'offre de service soumis par le Carrefour du Capital Humain (UMQ) en date du 7 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service du Carrefour du Capital Humain et de mandater le directeur du Service des ressources humaines à en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 045

6.7 Fin de lien d'emploi

CONSIDÉRANT l'historique du dossier de l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner la lettre de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 974 en date du 9 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 046

6.8 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'agglomération et de la direction générale d'assurer une équité salariale interne entre les différents groupes d'employés;

CONSIDÉRANT le mandat d'entreprendre des travaux pour réaliser une nouvelle structure salariale pour le personnel cadre ainsi que la révision des conditions de travail;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage attribuable aux augmentations de salaire du personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser que le pourcentage des augmentations de salaire du personnel cadre toujours à l'emploi (excluant les cadres policiers) à la date de l'adoption de la présente soit fixé à 2,5 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2016 et que, suite à l'adoption de la nouvelle structure salariale cadre en 2017, les ajustements salariaux, s'il y a lieu, soient faits rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 et qu'à ces mêmes dates, les minimums et maximums des échelles des classes de la structure salariale du personnel cadre (excluant les cadres policiers) soient ajustés en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA17 02 047

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2016 au montant de 124 075,76 \$ et pour le mois de janvier 2017 au montant de 88 116,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme (non applicable)

9. Travaux publics

CA17 02 048

9.1 Entretien ménager - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'entretien ménager des différents édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	1 ^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 (taxes en sus)	Périodes additionnelles optionnelles (taxes en sus)	
		1 ^{er} mai 2018 au 30 avril 2019	1 ^{er} mai 2019 au 30 avril 2020
Entretien Mana Inc.	130 710,40 \$	137 247,00 \$	144 109,00 \$
P.R. Maintenance Management Inc.	256 131,25 \$	262 534,50 \$	269 097,86 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Entretien Mana Inc., au montant de 130 710,40 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, avec possibilité de renouvellement pour 2 années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-01.



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 049

9.2 Location de balais de rues - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont plusieurs avec bordures et trottoirs et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE louer de l'entreprise Multiservices M.D. inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 58,95 \$ taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément au document TP-2017-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 050

9.3 Acquisition de deux camionnettes ½ tonne - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à l'acquisition de deux camionnettes ½ tonne 4X4 2017 à cabine allongée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	62 790 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC ltée	62 866 \$
Alliance Ford	65 740 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Performance Laurentides inc. pour l'acquisition de deux camionnettes ½ tonne 4X4 2017 à cabine allongée requis par le service de voirie conformément au document d'appel d'offres TP-2017-06, au montant de 62 790 \$, taxes en sus (projets 2017-03 et 2017-04) payable comme suit : 9,35 % par le fonds de roulement de l'agglomération et 90,65 % par le fonds de roulement de la Ville, ces sommes étant remboursables aux fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 051

9.4 Fourniture d'un système intégré de contrôle de gestion de flotte de véhicules par localisation GPS - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à la mise en place d'un système intégré de contrôle de gestion de flotte de véhicules par localisation GPS et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Geothentic inc.	65 120 \$



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

Société TELUS Communications	78 356 \$
------------------------------	-----------

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Geothentic inc. au montant total de 65 120 \$, taxes en sus (projet 2017-05), pour le projet de fourniture d'un système intégré de contrôle de gestion de flotte de véhicule par localisation GPS, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2017-07 et réparti comme suit :

Item	Montant	Poste budgétaire
Équipement et installation	32 000 \$	payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans
Frais de service	33 120 \$/3 ans (11 040 \$/an)	payable par le budget d'opération 50% poste 02-320-00-459 50% poste 02-330-00-459

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA17 02 052

9.5 Aménagement d'une mezzanine au garage municipal - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'une mezzanine à la 4^e porte du garage municipal ont été réalisés par Les Industries Mecanorack inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Les Industries Mecanorack inc., la retenue contractuelle de 5 % au montant de 825 \$, taxes en sus (projet 2015-30), pour l'aménagement d'une mezzanine au garage municipal;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ayant déclaré leur contrat aient été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 053

9.6 Transport en commun - modification de l'horaire - 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville à compter du 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT les obligations légales de l'agglomération de Mont-Tremblant en regard de la publication des horaires au moins 30 jours à l'avance;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter l'horaire des lignes « A » et « B » pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Retiré

9.8 Retiré

CA17 02 054

9.9 Acquisition d'une camionnette ¾ de tonne à cabine allongée - contrat

CONSIDÉRANT QUE

la Ville désire procéder à l'achat d'une camionnette 4x4 ¾ de tonne à cabine allongée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	43 895 \$
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	44 134 \$
Performance Laurentides inc.	non conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Alliance Ford inc. au montant de 43 895 \$, taxes en sus (projet 2017-26), pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne à cabine allongée pour le service des parcs conformément au document d'appel d'offres TP-2017-21 et payable comme suit : 9,35 % par le fonds de roulement de l'agglomération et 90,65 % par le fonds de roulement de la Ville, ces sommes étant remboursables aux fonds d'administration sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement (non applicable)

11. Culture et loisirs

CA17 02 055

11.1 Renouvellement de la convention avec le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques des Laurentides

CONSIDÉRANT QUE

l'agglomération de Mont-Tremblant et le Centre Régional de Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) des Laurentides qui a pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, ont conclu une entente de service pour l'année 2011 et que selon l'article 6, cette entente est renouvelable d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE

le CRSPB des Laurentides desservira les deux bibliothèques de la Ville, incluant notamment le traitement documentaire, l'assistance professionnelle et le soutien technique pour les équipements informatiques;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de services avec le CRSBP des Laurentides au montant de 28 248 \$, taxes en sus, pour l'année 2017, pour les services des deux bibliothèques de la Ville (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA17 02 056

12.1 Véhicule Ford Police Interceptor 2017 - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Ford Police Interceptor 2017 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	28 893 \$
Lasalle Ford inc.	28 945 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de Alliance Ford inc. au montant de 28 893 \$, taxes en sus (projet 2017-25), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Ford Police Interceptor 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA17 02 057

12.2 Véhicule Jeep Cherokee - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un véhicule Jeep Cherokee 2016 ou 2017 incluant la reprise d'un véhicule Chevrolet HHR 2007 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	31 206 \$
Performance Laurentides inc.	32 795 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 31 206 \$, taxes en sus (projet 2017-25), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Jeep Cherokee 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 février 2017

- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période d'intervention des membres du conseil**

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

Monsieur Kamil Jaderny dépose des documents concernant une contravention de stationnement reçue à la Station Mont Tremblant.

CA17 02 058

19. Levée de la séance

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint

